

Élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de  
l'université  
Scrutins du 19 au 21 novembre 2024

**Précisions relatives à la constitution des listes de candidatures à la CFVU et à la CR**

À la CFVU et à la CR, certains scrutins, et donc les listes électorales, sont constitués distinctement par collèges et par secteurs disciplinaires (voir page suivante).  
Toute personne doit être inscrite sur les listes électorales correspondantes pour pouvoir candidater dans le collège et, le cas échéant, le secteur concerné. Les listes de candidature doivent ainsi respecter, le cas échéant, l'appartenance à un secteur disciplinaire.

**Secteurs disciplinaires:**

<b>Grand secteur de formation ou secteur électoral</b>	<b>Groupe de formation</b>
Les disciplines juridiques, économiques et de gestion	UFR Droit, Économie et Science Politique IAE (Institut d'Administration des Entreprises) IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale) IUT Rouen (départements à caractère juridique, économique et de gestion) IUT Évreux (départements à caractère juridique, économique et de gestion) INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (disciplines juridiques, économiques et de gestion)
Les lettres et sciences humaines et sociales	UFR Lettres et Sciences Humaines UFR Sciences de l'Homme et de la Société UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (disciplines littéraires - sciences humaines – sociales - éducation physique et sportive) IUT Évreux (département à caractère littéraire, sciences humaines et sociales)
Les sciences et technologies	UFR Sciences et Techniques IUT Rouen (départements à caractère scientifique et technologique) IUT Évreux (départements à caractère scientifique et technologique) INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (disciplines scientifiques et technologiques) ESITech (École Supérieure d'Ingénieurs en Technologies Innovantes)
Les disciplines de santé	UFR Santé

Répartition des sièges à la CFVU, par collège et, le cas échéant, par secteur

<b>Grand secteur de formation ou secteur électoral</b>	<b>Collège A</b>	<b>Collège B</b>	<b>Collège des étudiants</b>
Les disciplines juridiques, économiques et de gestion	2	2	3 (+ 3 suppléants)
Les lettres et sciences humaines et sociales	2	2	6 (+ 6 suppléants)
Les sciences et technologies	2	2	3 (+ 3 suppléants)
Les disciplines de santé	2	2	4 (+ 4 suppléants)

Répartition des sièges à la CR, par collège et, le cas échéant, par secteur

<b>Grand secteur de formation ou secteur électoral</b>	<b>collège A</b>	<b>collège B</b>	<b>collège C</b>	<b>collège D</b>	<b>collège E</b>	<b>collège F</b>	<b>collège des doctorants</b>
Les disciplines juridiques, économiques et de gestion	2	1	1	1	3	1	1 (+ 1 suppléant)
Les lettres et sciences humaines et sociales	4	1	3				1 (+ 1 suppléant)
Les sciences et technologies	4	1	4				1 (+ 1 suppléant)
Les disciplines de santé	4	1	1				1 (+ 1 suppléant)

Exemple :

Collège A à la CR, secteur « disciplines juridiques, économiques et de gestion » : les candidats ne peuvent être que des professeurs des universités (ou assimilés), affectés à l'UFR DESP, à l'IAE, à l'IPAG, ou de l'une de ces disciplines et affectés en IUT ou à l'INSPE.